

REPUBLIQUE FRANCAISE

SYNDICAT INTERCOMMUNAL SCOLAIRE LA CHAVANNE PLANAISE

COMPTE -RENDU DE LA SEANCE DU COMITE SYNDICAL

Du mercredi 17 octobre 2018 à 18 h 30

Les Membres du Comité Syndical :

Présents :

Sylvaine CHRISTIN, Clotilde DOUCHEMENT, Richard DESCHAMPS-BERGER, Corine NERI, Delphine RICHARD et Véronique BENOIT

Excusé : Mandy DURET, Gilles PETIT, Jean-Paul RATEL et Lionel MURAZ

Secrétaire de séance : Delphine RICHARD

Il est proposé d'approuver le compte-rendu de la séance du Comité Syndical du 6 juin 2018.

- Ne soulevant aucune observation, le compte-rendu est adopté à l'unanimité des présents.

❖ **Proposition de mise en place du PASRAU (prélèvement à la source pour les revenus)**

La Présidente informe le Comité Syndical que la mise en place du prélèvement à la source, sur le revenu des agents, va être imposée aux collectivités à compter du 1^{er} janvier 2019. Afin de simplifier le traitement des tâches, AGATE en partenariat avec BERGER LEVRAULT, proposent un connecteur permettant de faciliter les échanges et le transfert des données. Pour ce faire, il est proposé de souscrire un contrat de 3 ans, avec BERGER LEVRAULT, nous permettant l'accès au logiciel pour un coût annuel de 33.15 € HT. Une formation de 2 heures par télémaintenance, plus le paramétrage du connecteur seraient nécessaires, et effectués par AGATE pour la somme de 156 € TTC.

- Le Comité Syndical, après avoir délibéré, vote à l'unanimité cette proposition.

❖ **Validation d'une procédure relevant d'une admission en non-valeur pour les créances inférieures à 1 €uro**

La Présidente rappelle au Comité Syndical qu'un certain nombre de créances sont inférieures à 1 €uro et qu'il serait souhaitable de renoncer à ces recettes par le biais d'une admission en non-valeur, proposée par la Trésorerie Générale.

- Le Comité Syndical, après avoir délibéré, décide à l'unanimité, l'admission en non-valeur pour les créances inférieures à 30 €uros et de plus 5 ans, et autorise La Présidente à prendre la délibération correspondante.

❖ Signature d'un avenant à la convention avec le Centre de Gestion pour intervention sur les dossiers de retraite CNRACL

La Présidente rappelle au Comité Syndical la convention signée jusqu'au 31 décembre 2017 avec le Centre de Gestion, concernant l'intervention sur les dossiers de retraite CNRACL, et demande l'autorisation de pouvoir signer un avenant qui prolongerait l'effet jusqu'au 31 décembre 2018, dans l'attente de la signature d'une nouvelle convention. La signature de cet avenant n'entraînera aucune facturation, seul le traitement des dossiers transmis serait facturé.

- Le Comité Syndical, après avoir délibéré, autorise à l'unanimité la Présidente à signer cet avenant à la convention.

❖ Remise en fonctionnement ou remplacement des postes informatiques de la salle informatique et projet Ecole Numériques Innovantes et Ruralité

La Présidente rappelle au Comité Syndical que les postes informatiques de la salle informatique de l'école ne fonctionnent plus très bien, malgré plusieurs interventions du technicien. Un bilan a été effectué par plusieurs entreprises, et des offres de prix ont été demandées pour un remplacement, et/ou remise en fonctionnement du matériel informatique existant. Deux solutions sont envisageables. Tout d'abord le remplacement du serveur actuel pour la somme de 3 100 €, auquel il faut ajouter le paramétrage et les frais d'installation des programmes, soit environ la somme de 2000 €.

En second lieu, il est proposé au Comité Syndical l'idée d'une classe numérique, avec l'achat de 14 ordinateurs portables enfants avec chariot de rangement. Divers devis ont été reçus, et ces derniers s'élèvent vers la somme de 15 000 €. Le projet s'orienterait plutôt vers une classe mobile.

D'autre part, la Présidente informe le Comité Syndical que l'appel à projet Ecoles Numériques Innovantes et Ruralité (plan ENIR) déposé en début d'année par les enseignants de l'école, a été retenu. Ce projet consiste à équiper 3 salles de classe primaire en Vidéo Projecteur Interactif, entraînant le versement d'une subvention de 3075 €, de la part de la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale. Afin de recevoir le versement de cette aide financière, une convention doit être signée avec l'Académie de Grenoble. Plusieurs sociétés ont été démarchées pour des offres de prix qui s'avèrent bien au-dessus du montant prévisionnel du projet, qui a été estimé à 6150 €. Les devis reçus pour l'équipement des 3 salles de classe seront étudiés et adaptés au besoin de la collectivité, après échange avec les enseignants. Le coût de l'opération est estimé à environ 12 000 €.

- Le Comité Syndical, après avoir délibéré propose, au vu de ces investissements nécessaires à l'école, de consacrer un budget de 25 000 € pour la réalisation de ces deux projets et autorise la Présidente à accomplir ces opérations selon les besoins nécessaires à l'école et au meilleur prix. Cette proposition est votée et retenue à l'unanimité.

❖ Questions et informations diverses

- 138 enfants sont scolarisés pour l'année scolaire 2018-2019.
- La nouvelle salle de classe a été meublée pendant l'été et La Présidente tient à remercier toutes les personnes qui ont participé au montage du mobilier, et tout particulièrement le mari de Jeannette pour sa participation.
- Les élections de parents d'élèves au conseil d'école ont eu lieu vendredi 12 octobre et les élus sont au nombre de 9. La liste sera affichée dès que nous en aurons connaissance.
- Le prochain Conseil d'école aura lieu le mardi 6 novembre 2018 à 20 h 30 à l'école de Planaise.

- L'assemblée générale La Chav'anaise a eu lieu le jeudi 18 octobre 2018 à 19 h 30 dans la salle des associations de La Chavanne.
- Le SIVU a participé à la campagne de solidarité auprès de l'APEI (association des parents et amis de personnes handicapées mentales) par l'achat de brioches à intégrer aux repas des enfants à la cantine.
- La Cuisine Centrale de Montmélian, qui nous fournit les repas, nous informe du maintien des tarifs appliqués en 2017. Il n'y aura donc pas de répercussion sur le prix appliqué aux familles.
- Sylvie FALEMPIN a adressé ses remerciements pour l'attention que Le Syndicat Scolaire a manifesté lors du mariage de sa fille.
- Jeannette SIMON a perdu tout récemment sa maman, Le Syndicat Scolaire a procédé à un envoi de fleurs.
- Jeannette SIMON a adressé au Syndicat Intercommunal Scolaire un courrier informant de sa décision de faire valoir ses droits à la retraite à compter du 1^{er} février 2019. Il va falloir procéder à son remplacement, sachant que Mme Françoise PELLET, actuellement en disponibilité au sein du SIVU scolaire, souhaiterait réintégrer la collectivité dans une filière technique. Le Syndicat scolaire va poursuivre les démarches dans ce sens.
- Suite aux travaux d'extension de l'école, une demande de réactualisation des plans d'évacuation a été effectuée auprès de l'entreprise DESAUTEL. Une offre de prix a été faite pour un montant de 464.58 €uros. Afin d'être conforme en terme de sécurité, il est à prévoir l'achat d'un extincteur à poudre à poser auprès de l'armoire électrique du secrétariat, pour un montant de 124 €.
- Le contrat d'entretien pour la chaufferie & la VMC a été signé avec l'entreprise FDR chauffage. Il est à envisager le remplacement de pièces défectueuses sur le brûleur de la chaudière. Le coût de l'intervention est chiffré à 409.06 €uros T.T.C. L'intervention sera programmée pendant les vacances de la Toussaint.
- Le store de la cantine s'est cassé et le deuxième est défaillant. Le Syndicat Scolaire est dans l'attente de devis pour procéder à leur remplacement.
- Une réflexion est à mener pour l'élagage des arbres de la cour, situés côté hameau de l'école.
- 4 agents de la collectivité vont effectuer une formation avec le CNFPT, intitulée : Exercice d'une autorité bienveillante auprès des enfants de 3 à 12 ans. Ce stage se déroulera lundi 22 et mardi 23 octobre 2018 à l'école de Planaise et regroupera également des agents de collectivités voisines.
- Une information sur le logiciel bl.enfance, (logiciel d'inscription et de facturation cantine et garderie de l'école) a eu lieu dernièrement. Le SIVU devra probablement envisager la migration vers cette nouvelle version. Le coût de ce transfert est estimé à 1 525 €uros H.T.
- Une formation va se tenir à Montmélian le mardi 20 novembre 2018 sur le RGPD Règlement Général sur la Protection des Données.

Vu par nous, Présidente du Syndicat Intercommunal Scolaire LA CHAVANNE PLANAISE pour être affiché le 22 octobre 2018 à la porte du Secrétariat du Syndicat Intercommunal, conformément aux prescriptions de l'Article 56 de la loi du 5 août 1884.

A PLANAISE, le 19 octobre 2018

La Présidente,
Sylvaine CHRISTIN

SYNDICAT INTERCOMMUNAL SCOLAIRE
LA CHAVANNE PLANAISE
Mairie de la Chavanne
Chef Lieu
73800 LA CHAVANNE

